

TAUX D'ABONNEMENT:
Quatre Piastres par an,
PAYABLES D'AVANCE.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché. On peut s'abonner pour six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en avertir l'administration un mois avant l'expiration de l'abonnement, et payer tout arriéré; autrement ils seront considérés abonnés.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES:
Six lignes..... 3 0
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 3 4
Pour chaque ligne au-dessus..... 0 4

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

Nouvelles de l'Extérieur.

BULLETIN.

Nous faisons, d'après les journaux que nous apporte le Bohémien, parti de Liverpool le 6 et arrivé hier matin dans notre port, ce bulletin des dernières nouvelles d'Europe.

Nous avons enfin des nouvelles authentiques sur l'état de la question soulevée par le prince Gortchakoff dans sa communication aux représentants des puissances étrangères à Saint-Petersbourg. C'est lord John Russell qui les a données à la chambre des communes le 2. Répondant à une interpellation de M. Fitzgerald, le noble lord a dit que le cabinet russe avait saisi directement les gouvernements de trois propositions: la première tendant à déclarer que la situation des chrétiens dans l'empire turc est intolérable; la seconde portant qu'une enquête devrait être faite par les agents du sultan, assistés des consuls européens; la troisième ayant pour objet d'établir que dans le mépris ou l'oubli où est tombé le hatt-i-houmayoun, il y a lieu de s'occuper d'une nouvelle organisation des provinces.

De ces propositions, deux ont été repoussées par le ministère anglais, la première et la troisième; l'une parce que le Foreign-Office n'a pas reçu de rapport qui lui présente sous des couleurs aussi sombres la condition des races chrétiennes; l'autre parce que le traité de 1858 garantissant l'indépendance comme l'intégrité de la Turquie, et qu'en particulier l'article 9, en constatant que le hatt-i-houmayoun a été un acte spontané du sultan, ne donne pas aux puissances le droit d'intervenir pour l'exécution de cet acte. Cependant, quand un Etat tel que la Russie a fait une démarche, l'Angleterre ne pourrait pas se tenir à l'écart sans imprudence; elle consent donc à l'enquête, mais sous la réserve de ne pas insister pour la coopération des consuls si la Russie refuse de les admettre à côté de ses agents.

Suivant lord John Russell, l'Autriche et la Prusse ont répondu presque dans le même sens.

M. Thouvenel pense que les abus dont se plaint la Russie ne pouvant pas être résolus en doute, il faut recourir à des réformes capables de donner de la force et de la sécurité à la Turquie. Il est d'avis de l'enquête; mais il recommande de la faire avec les plus grands égards pour l'autorité du sultan.

Voilà où en étaient les négociations entre les cabinets.

La guerre entre la Chine et l'Angleterre est aujourd'hui décidée, et, selon toutes les probabilités, elle va se faire sur une échelle plus grande et pour un temps plus long qu'on ne le soupçonnait au départ de lord Elliot.

C'est ce qui résulte du moins de deux documents importants communiqués à la Chambre des Communes d'Angleterre par lord John Russell.

Le Moniteur du 1er juin contient le télégramme suivant, sous la date de Naples le 30 mai:
« Garibaldi est entré dans Palerme le 27 et s'est rendu maître de la plus grande partie de la ville. Les troupes se sont concentrées au château et le bombardement a immédiatement commencé. Des incendies ont éclaté sur plusieurs points.

Le 28, à midi, Garibaldi attaqua le château.

Le même journal contient, à la date du 3 juin, la dépêche suivante datée de Naples le 1er:
« Sur la proposition du général Lanza, un armistice, qui doit cesser dimanche à midi, a été conclu avant-hier. Les troupes napolitaines sont concentrées au Palais-Royal et au château aux deux extrémités de Palerme. Garibaldi demande qu'elles évacuent ces positions.

D'après les nouvelles de Naples datées du 4 de Turin, le Roi aurait refusé les conditions de la capitulation. Les hostilités devaient recommencer le 3, à midi. Palerme est barricadée. Une partie des troupes royales est cernée par celles de Garibaldi. Un général napolitain serait passé du côté de l'insurrection.

La prise de Palerme par Garibaldi laisse déjà entrevoir au Times de Londres le moment où il faudra régler le sort de la Sicile. Il voudrait que l'île passât sous le sceptre constitutionnel du comte de Syracuse, oncle de François II.

Le Times annonce que, sur le bruit qu'à la demande de Naples un corps d'armée autrichien de 15,000 hommes avait fait un mouvement en faveur du royaume des Deux-Siciles, plusieurs régiments français auraient immédiatement marché vers le point indiqué et auraient pu s'assurer que l'alarme n'était pas fondée. Naples a demandé ensuite l'intervention de la France. La dépêche contenait cette demande à été reçue par l'Empereur à Lyon, mais Napoléon III a répondu qu'il ne pouvait être question d'une intervention de la France.

Un bruit qui se trouve mentionné dans une correspondance de Paris donne à cette demande une portée beaucoup plus grande. D'après cette rumeur, il s'agissait d'obtenir de toutes les puissances maritimes, c'est-à-dire de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche et de la Russie, la garantie du territoire du royaume des Deux-Siciles impliquant le concours des gouvernements garants pour faire rentrer l'île de Sicile dans l'obéissance. En retour, le roi de Naples aurait promis d'accorder des réformes et une Constitution libérale.

Ces propositions auraient été formulées dans une Note de M. le commandeur Carafa, qui aurait provoqué, de la part du Piémont, une protestation contre toute intervention étrangère en Sicile.

Une note officielle du ministre Carafa, en réponse à une plainte de M. Elliot, déclare n'avoir pas voulu accuser la marine anglaise d'abus de son droit de connivance à Marsala, mais seulement avoir eu l'intention de justifier les Napolitains.

Le Moniteur contient une note dans laquelle le gouvernement français croit devoir protester contre les suppositions de tout genre, les accusations malveillantes ou les interprétations irréfléchies auxquelles a donné lieu, depuis quelques semaines, la question de l'annexion de la Savoie et de Nice.

Sous l'influence de passions hostiles ou d'amitiés imprudentes, dit la feuille officielle, les uns se livrent à des insinuations, les autres à des appréciations qui tendent à attribuer au gouvernement français le dessein de provoquer ou de laisser naître des complications en Europe pour y chercher l'occasion de nouveaux agrandissements. C'est une pensée toute contraire qui l'anime.

« L'empereur, dit la note en terminant, fait tous ses efforts pour rétablir en Europe la confiance ébranlée. »

Ces déclarations corroborent un discours plein de promesses pacifiques, prononcé par M. Fould à Tarbes, loin d'assourdir les préoccupations de l'Angleterre au sujet des projets attribués à la France, paraissent avoir contribué plutôt à les exciter ou leur fournissant une occasion de se manifester de nouveau.

Le journal l'Observateur, dont les relations avec plusieurs membres du cabinet ne sont point un mystère, en a fourni un témoignage par un article, dont le but, malgré le violence, est moins d'exciter les esprits contre la politique de l'empereur Napoléon que d'empêcher l'Angleterre de s'abandonner avec confiance aux assurances pacifiques de Moniteur universel.

Un projet d'élever autour de Londres des forts détachés mettant cette ville à l'abri d'un coup de main, se rattache indirectement à cette surexcitation d'inquiétudes qui, tout au moins pour le moment, ne semblent pas justifiées.

La Chambre des députés de Turin a, le 29 mai au soir, approuvé le traité qui accorde la Savoie et Nice à la France. Voici, en attendant la suite des débats que nous donnerons prochainement, le résultat du vote par appel nominal: 239, contre, 33. Ont déclaré s'abstenir, 23.

Le Times de Londres publie une déclaration que don Juan vient d'adresser aux Cortes. « L'abdication de mon frère, dit le prince dans ce document, me force de réclamer les droits de ma famille à la couronne d'Espagne, mais je ne permettrai pas un appel aux armes. »

Le voyage du roi de Bavière à Stuttgart avait fait naître en Allemagne des bruits singuliers. On prétendait que l'entrevue de Sa Majesté Bavaoise avec le roi de Wurtemberg se rattacherait à un projet d'alliance entre plusieurs Etats secondaires, alliance destinée à constituer, au sein de la Confédération germanique, une troisième puissance indépendante de l'Autriche et de la Prusse. Ce projet, on le présentait, en outre, comme procédant d'une

idée plus ou moins hostile à la Prusse. Des nouvelles de Berlin, données par la Correspondance Havas, tendent, au contraire, à enlever tout caractère politique à ce voyage du roi de Bavière. Elles font remarquer que ce souverain s'est arrêté un jour à peine à Stuttgart et qu'il a continué immédiatement, avec la Reine, sa route pour les bains de Wildbad, où il séjournera quelque temps.

On annonce, d'autre part, que le roi Maximilien doit avoir une entrevue avec le prince-régent de Prusse à Bade, ce qui exclurait naturellement l'existence d'un projet conçu dans un esprit d'opposition à la Prusse.

On reconnoît aussi à parler d'une entrevue du prince-régent et de l'empereur Napoléon, et ce serait à Bade également que ces augustes personnages devraient, cette fois, se rencontrer. Les nuages qui paraissent avoir fait échouer dernièrement un projet de ce genre, mis en avant à l'occasion du voyage du prince de Prusse à Sarrebruck et à Trèves, se sont un peu dissipés et les rapports entre la France et l'Allemagne, que le langage des journaux avait pour un instant contribué à altérer, ont repris un caractère plus conciliant.

Une rectification importante que vient de faire la Gazette de Cologne contribuera peut-être aussi quelque peu à rendre aux relations des deux pays toute leur sécurité. Elle déclare que le prince n'a tenu, ni à Trèves, ni à Sarrebruck le langage qu'on lui a prêté, et que c'est un membre de la députation des bourgeois qui a dit la phrase mise par erreur dans la bouche de S. A. R. Le régent de Prusse dans cette circonstance, n'a fait allusion à ses rapports avec gouvernements étrangers que pour déclarer les qu'il était dans la meilleure entente et en paix avec tous ses voisins et qu'il désirait que ces relations ne fussent pas troublées.

La malte de Chine est arrivée le 4 à Marseille, apportant des nouvelles de Hong-Kong du 25 avril. Le premier ultimatum des puissances étrangères n'a pas été absolument rejeté. Les plénipotentiaires ont remis un second ultimatum, modifiant le premier. La réponse à ce dernier document était attendue. Le Moniteur du 5 juin, annonce que le mieux qui s'est manifesté dans l'état du prince Jérôme continue.

Enfin on parle d'un mariage entre le prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, et une princesse de Prusse. Le projet aurait été formé et peut-être arrêté dès le temps où fut conclu l'union de la princesse royale et du prince Frédéric-Guillaume fils du roi.

Evénements de Sicile. On nous communique, dit l'Ami de la Religion, la dépêche suivante qui est officielle:
« Le 1er courant, des bandes de 4,000 insurgés, munies de canons, ont attaqué Catane; elles ont été vaillamment repoussées par le général Clary, à la tête du 5e chasseurs, des lanciers et de l'artillerie; les rebelles ont été battus et dispersés, et on leur a pris 3 canons et 2 drapeaux après huit heures de feu. La ville est en état de siège. La colonne du maréchal Afan de Rivera, survenue trop tard, n'a pu prendre part à l'action.

— On lit dans le Constitutionnel du 4 juin:
« Les dépêches de Sicile n'apportent aujourd'hui la nouvelle d'aucun événement grave, par suite de l'armistice accordé par le général Garibaldi.

Cet armistice expirait, comme on sait, hier à midi. Nos renseignements nous permettent de croire que la lutte ne recommencera pas à Palerme. La seule alternative est maintenant celle-ci: ou les troupes royales devront se rendre à discrétion, ou elles obtiendront de Garibaldi la permission de rentrer à Naples.

Dans les deux cas, il faut bien le reconnaître, le triomphe à Palerme est également complet et décisif pour l'insurrection.

— On lit dans la Patrie du 4 au soir:
« Nous recevons d'Italie de graves nouvelles. On assure que la lutte a recommencé à Palerme hier 3 juin, à l'expiration de l'armistice.

On donne généralement pour cause à cet acte la non-ratification par le gouvernement napolitain de la capitulation arrêtée entre le général Lanza et Garibaldi.

Une autre version, que nous mentionnons sous toutes réserves, assure que les parties n'auraient pu tomber d'accord sur plusieurs points importants et notamment sur le droit que réclamaient, pour ses troupes, le général napolitain, de se retirer avec armes et bagages et de gagner librement soit la ville de Naples, soit la ville de Messine. C'est en présence de cette situation que l'armistice aurait expiré avant la signature de la capitulation.

Quoi qu'il en soit de ces faits, qui se peuvent tarder à être éclaircis, à la date des dernières nouvelles, la lutte continuait avec une égale énergie de part et d'autre.

Les volontaires de Garibaldi, aidés par le peuple, construisaient au centre de la ville des barricades, pour empêcher le corps napolitain qui se trouve dans le sud de la place de faire sa jonction avec les troupes qui occupent les ouvrages de mer.

La lutte présentait un grand caractère d'ensemble de la part des assaillants, dont le nombre avait considérablement grossi. Les frégates à vapeur Parthenope et Amalfi, de la marine royale napolitaine, embossées près du môle, croisaient leur feu avec celui des forts de mer.

— On lit dans le Pays:
« Il est arrivé aujourd'hui de Naples, au sujet des événements de Sicile, deux dépêches, en apparence contradictoires, mais qui, dans la réalité, se complètent l'une par l'autre.

D'après la première, le général Lanza aurait demandé que son armée pût se retirer avec armes et bagages et drapeaux en tête.

Garibaldi, de son côté, aurait offert de rendre le passage au courage déployé par les troupes royales, mais il aurait allégué la nécessité de se procurer à tout prix des armes et des bagages, pour refuser la capitulation telle qu'elle était demandée par le général Lanza.

La seconde dépêche annonce que la capitulation a été refusée par ordre exprès du roi de Naples.

En conséquence, à l'expiration de l'armistice, le bombardement a recommencé. La dépêche ajoute que le feu était très vif et que les casernes étaient encombrées de blessés.

— On écrit de Naples, le 30 mai:
« Le Journal officiel avait annoncé que les volontaires de Garibaldi avaient été battus le 25 à Corleone. Les stratégies ont expliqué cette défaite en la présentant comme une ruse de guerre destinée à éloigner les troupes napolitaines de Palerme. Les stratégies avaient raison: la retraite des volontaires et des Siciliens sur Corleone n'était qu'une ruse pour épouvanter les forces du roi. Lorsqu'e les troupes royales par leur prétendu victoire, ont été très engagées dans les montagnes à la poursuite des rebelles, le dimanche 27, à quatre heures du matin, les habitants de Palerme se sont jetés résolument sur les troupes royales.

À six heures du matin, un aide de camp de Garibaldi, suivi d'une troupe considérable de volontaires, est entré dans la ville par la porte Sant'Antonio, et aussitôt le bombardement a commencé, non pas un de ces bombardements ordinaires, avec de la mitraille et des boulets qui ne méritent pas le terrible nom qu'on leur donne, c'étaient de véritables bombes incendiaires que le fort crachait sur la ville, et le gouvernement du roi sur les sujets du roi. De six heures du matin jusqu'à une heure après-midi, deux bombes par minute ont été jetées dans Palerme; depuis lors, cette violence s'est un peu ralentie, faute de munitions sans doute, et les bombes ne sont plus tombées qu'à une, deux, trois minutes d'intervalles jusqu'au soir et à des intervalles plus éloignés pendant toute la nuit.

Garibaldi est entré à Palerme le soir du 27 avec des renforts. On s'est battu toute la nuit devant le Palazzo-Reale, le quartier San-Giuliano et hors de la ville contre les troupes qui revenaient de Corleone, de la plaine des Greci et de Parco. L'armée royale a été partout battue, repoussée, d'abord par les habitants, puis par les insurgés et les volontaires. Le 28, à 4 heures du matin, les troupes ont abandonné les prisons, d'où sont sortis au moins 6,000 détenus.

— Au départ du vapeur autrichien qui nous a apporté ces nouvelles, le fort de Castellamarre

était encore dans les mains du général Lanza, et le bombardement, repris le 28, à dix heures du matin, continuait encore; mais la ville était à Garibaldi, le drapeau italien flottait partout; un comité gouvernait déjà, composé de Palermitains choisis parmi les plus honorables. Le commandant du vapeur autrichien arrivé hier ajouta que le général Salzano, avec tout l'équipage et le pare d'artillerie, sont tombés aux mains de Garibaldi; mais les bombes ont fait d'horribles et monstrueux ravages.

On évalue à 29,000 hommes les forces dont pouvait disposer Garibaldi ces derniers jours.

Catane est instruite, le drapeau tricolore est levé presque partout. A Syracuse, pendant l'insurrection, le consul anglais a arboré une bannière de révolte, on tiré sur la maison consulaire, et la femme du consul a été blessée, tuée même, disent quelques lettres.

Le paquebot de Messine, arrivé ce matin, annonce que la ville est abandonnée aux autorités municipales et que les troupes se sont retirées dans la citadelle. La province est déjà soulevée.

Le Copri et l'Amalfi, arrivés lundi, le 4, à Palerme avec de nouveaux renforts (des Suisses, entre autres), n'ont pu débarquer leurs hommes et ont dû se mettre sous la protection des frégates. — (Presse.)

— Nous trouvons dans le Courrier mercantile de Gênes du 2 juin, le journal des opérations de Garibaldi jusqu'au 26 mai. Le Courrier le fait précéder de quelques lignes:
« Nos lecteurs remarqueront que ce journal, écrit par un des officiers les plus distingués de Garibaldi, dans son langage militaire, expose parfaitement la marche des opérations et aide à comprendre une série comparative des nouvelles de diverses sources.

8 mai, arrivée et départ de Talamone pour des munitions et du charbon.

9, arrivée et départ de San-Stefano pour du charbon.

11, arrivée à Marsala et débarquement avec tous et tout, munitions et 4 pièces d'artillerie.

12, bivouac à Gran Pancardo, près Salemi.

13 et 14, bivouac à Salemi et concentration des forces insurrectionnelles, environ 4,000 hommes.

15, marche et combat en dehors de Calata-Fimi au Monte-di-Pianto-Romano, contre 3,500 Napolitains sous les ordres de Landi: 128 blessés et 18 morts de notre côté; prise d'une pièce de montagne; les royaux chassés de cinq positions bien défendues, positions terribles.

16, Landi abandonne Calata-Fimi que nous occupons; Landi, dans sa retraite, est horriblement maltraité à Partenico et à Borghetto par les insurgés.

17, départ pour Alesano.

18, départ pour Partenico. Le même jour, continuation de la marche pour se rendre en vue de Palerme.

19, pluie continuelle; on bivouaque.

20, marche sur Poppo pour attirer les forces royales de Monreale et manœuvrer pour faire sortir des forces de Palerme. On réussit en partie. Dans la nuit on marche sur Perrio démontant l'artillerie, la portant à dos d'homme par la pluie et d'horribles sentiers.

21, dans la matinée, arrivée à Parco, retour à Monreale, dispositions pour marcher sur Palerme.

22 et 23, l'ennemi concentre beaucoup de forces; le général veut encore éloigner d'autres forces de Palerme.

24, attaque menaçante par plus de 10,000 hommes; dispositions de résistance pour les attirer, commencement d'attaque; retraite de notre part pour les attirer à Corleone et les planter en face de l'artillerie pendant que nous tournerons par d'autres routes pour nous présenter devant Palerme.

25, arrivée à Marnico. (Nous avons réussi à amener les royaux en face de l'artillerie, dans la direction de Corleone.) Le soir, marche pour Misilmeri; arrivée à minuit; on bivouaque.

25 et 26, grand jour! Les blessés vont très bien. Misilmeri, 26.

Le même journal annonce que de Naples on envoie des sommes considérables à Pé-

tranger, et que les banquiers de Gênes en ont reçues beaucoup.

Affaires de Chine.

Voici, d'après le Times, le texte de l'ultimatum adressé par l'Angleterre au gouvernement chinois:
« Shang-hai, le 8 mars.

Le soussigné a l'honneur d'adresser une communication à S. Exc. P. Wang-Chang, un des secrétaires d'Etat en chef, et à L. L. Exc. les membres du grand conseil de S. M. l'empereur de Chine.

Le soussigné a l'honneur de déclarer que, conformément à son devoir, il a soumis au gouvernement de S. M. britannique un exposé complet de toutes les circonstances relatives à son voyage à l'embouchure de la rivière de Tien-tsin pendant l'époque pour échanger les ratifications du traité (conformément aux stipulations) avant le 26 juin 1859. Outre sa correspondance avec les commissaires impériaux, le soussigné a transmis au gouvernement anglais une copie du décret impérial en date du 9 août, envoyé sur le désir de l'empereur au ministre des Etats-Unis, M. Ward, la veille de son départ de Pékin. Ce décret commence ainsi:
« L'année dernière, les vaisseaux anglais rentrent dans le port de Tien-tsin et ont ouvert le feu sur nos troupes. Nous avons donc ordonné à Sango-kolin-sin, prince de la tribu Korchin, d'adopter les mesures les plus sévères pour la défense de Takou, et les envoyés des nations venant pour échanger les traités ont été informés par Kweiliang et Hwassham à Shang-hai que Takou était gardé et qu'il fallait venir par le port de Peh-tang. L'Anglais Bruce, néanmoins ne s'en est pas tenu à l'arrangement primitif, mais a forcé son passage jusqu'à Takou, détruisant notre appareil défensif. »

Le soussigné n'a pas manqué d'apprendre au gouvernement de S. M. britannique que l'empereur avait été singulièrement induit en erreur. S'il avait été annoncé d'avance par les commissaires à Shang-hai que S. M. voulait fermer aux envoyés étrangers la route la plus naturelle et la plus commode pour se rendre à la capitale, cette manifestation d'un esprit peu amical aurait certainement été regardée par le soussigné comme un juste sujet de remontrances et de négociations.

Mais, aucune communication de ce genre n'a été faite au soussigné par les commissaires impériaux. Le port de Peh-tang n'a pas été nommé par eux, et le soussigné n'a enchaîné avec aucun autre arrangement que celui qui est mentionné dans sa lettre du 16 mai, où il informe S. Exc. Kweiliang de la nature et de l'objet de sa mission et en demandant à S. Exc. de donner les ordres nécessaires pour son voyage à Pékin.

Le soussigné demande la permission de joindre à la communication actuelle une copie de cette lettre et de celle qu'il a reçue le 12 juin du commissaire impérial. Ces documents prouvent qu'on a laissé partir de Shang-hai le soussigné sans lui faire part des objections de l'empereur contre sa libre admission par la route ordinaire.

Le même silence a été observé vis-à-vis de l'amiral Hope quand il s'est présenté à l'embouchure du fleuve pour annoncer l'arrivée du soussigné et de son collègue le ministre de France. On a dit à l'amiral que l'embouchure était gardée par le soldat indigène sans ordre du gouvernement, et ces hommes ont constamment affirmé qu'aucun fonctionnaire n'était sur les lieux; ils ont dit aussi que la route était barrée, non pas aux étrangers, mais à des ennemis indigènes. Ces fausses assertions étaient appuyées par de fausses apparences; les batteries des forts étaient masquées, les bannières n'étaient pas déployées, les soldats ne se montraient pas. Enfin, pour empêcher la connaissance de la vérité, les communications avec la capitale étaient interdites. Après avoir promis d'élever les obstacles, les hommes de la milice ont répudié leur promesse. Ils se sont conduits avec grossièreté et violence envers les officiers, et ils ont même menacé de mort un gentleman porteur d'un message de l'amiral.

Telle était la situation lorsque le soussigné arriva devant la barre le 20 juin. Voyant que les fonctionnaires persistaient à se tenir éloignés, tandis que les soldats de la milice conti-

Feuilleton du Journal de Québec

Flavio.

HISTOIRE NAPOLITAINE.

(Suite.)

Zanzibar ne savait pas définir si Zeïda était venue là dans l'espoir que, à la faveur de la nuit, le jeune étranger s'aventurerait jusqu'aux abords du camp, ou bien si c'était la terreur que lui inspirait Moraim qui la poussait à se dérober aux durs du chef. Pour l'une ou pour l'autre de ces causes, Zanzibar avait secrètement partagé la veille de Zeïda, tout prêt à la défendre à tout événement. Zanzibar s'était couché sur le sol, à quelques pas de Zeïda, un poignard dans la main. Ce poignard devait frapper quelqu'un cette nuit là, l'étranger ou Moraim.

La jeune bohémienne, un peu rassurée par l'approche des premières lueurs du jour, laissait sa tête s'allourdir sur sa main et ses paupières commençaient à se fermer lorsque son nom fut prononcé à voix basse, à quelques pas d'elle, derrière un massif de cyprès. Zeïda se dressa vivement en se tournant dans la direction d'où était venue la voix.

Zanzibar avait rattrapé le poignard dans sa main. Zeïda frémit au son de la voix qui l'appela; elle crut rêver, et n'osa faire un mouvement.

En même temps, un homme écartant les branches et les feuilles qui masquaient sa présence se montra tout à coup. La bohémienne poussa un léger cri comprimé par une main qui ferma ses lèvres, et elle reconnut le jeune étranger, son admirateur, celui qui, la veille, avait déposé une fleur dans sa scabbille.

Le nouveau venu avait les traits mâles et sympathiques, le front haut et intelligent, le regard hardi et expressif; une stature imposante et pleine de noblesse. Son teint hâlé et bruni par le soleil, et une certaine force aisée dans les muscles de ses membres, attestaient les habitudes d'une vie active et exposée en plein air.

Le comte Flavio Mattièfi c'était le nom du jeune étranger—appartenait à une des grandes familles de Naples. Il avait été un des premiers proscrits que la faiblesse de Ferdinand IV, l'influence scandaleuse de lady Hamilton sur la reine Marie-Caroline et l'ambition tortueuse du ministre Acton, jetaient chaque jour hors de la patrie sous prétexte de politique, de compétition de pouvoir et de révolte d'amour.

Après son exil, dont nous dirons plus tard la cause, Flavio, qui avait appris le métier de navigateur, mettait à la voile le surlendemain du jour où a commencé ce récit, et il n'avait point voulu partir sans revoir la jeune bohémienne dont la grâce avait produit sur ses yeux un éblouissement qui avait gagné son cœur.

Mattièfi n'avait été frappé, d'abord, que par l'éclatante beauté de Zeïda; mais il n'avait pu se défendre, ensuite, d'un sen-

timent de vif intérêt et de curiosité à rencontrer, mêlée à des sales et puants bohémiens, danseurs de cordes, paillasses, archangeurs de dents, vendeurs de malices, une jeune fille d'un type si exquis, d'une beauté si pure, d'une grâce si délicate.

Ce mélange d'intérêt et de curiosité, cette perspective d'un mystère à approfondir peut-être, en attachant la pensée de Flavio à Zeïda, enivèrent son imagination.

Les gens appelés à se mêler d'une manière indifférente ou inutile à notre destinée ne prennent place dans notre cœur que patiemment, lentement; ceux, au contraire, qui doivent marquer leur passage en nous, se montrent et nous leur appartenons. Nous les voyons pour la première fois et nous les reconnaissons, nous les avions rêvés, nous les avions pressentis. C'est ainsi que la foudre sort d'un éclair frappe l'arbre à son sommet et le brûle jusqu'à sa racine avant que l'œil ait pu le suivre.

En apercevant le jeune étranger, Zeïda a-t-elle dit, avait poussé un cri vite étouffé sur ses lèvres par la main de Mattièfi.

— Zeïda, murmura celui-ci, je n'ai pas pu me résoudre à partir sans vous revoir, sans entendre de près, pour moi seul, à mon oreille, cette voix charmante qui m'a ému...

— Mais vous êtes insensé, répondit vivement la bohémienne de vous aventurer de la sorte au milieu de notre camp... Et si Moraim vous surprenait! — Qui est ce Moraim? demanda Flavio. — Notre chef...

— Eh bien? — Il vous tuerait. — A-t-il donc des droits sur vous, Zeïda?

— Il a ceux que donnent la jalousie et la colère excités par la haine et par le dégoût qu'il m'inspire... Fuyez, car, s'il s'éveillait!

— J'ai bravé de plus grands périls que celui-là dans ma vie, me chère enfant, je ne redoute pas votre Moraim. Je suis bien armé; voyez!

Et Mattièfi entr'ouvrit son manteau qui cachait tout un arsenal de pistolets et de poignards.

— J'ai passé la nuit à rôder autour de votre camp, reprit-il, espérant, je ne saurais définir quoi... mais espérant que le ciel vous ferait m'accorder enfin, la joie de vous revoir, et de vous dire que je vous aime!...

— Silence! fit Zeïda en s'éloignant de Flavio qui se cachait derrière les cyprès. C'était Zanzibar qui, sur les paroles prononcées par le jeune marin, avait poussé une sorte de rugissement étouffé.

Zeïda et Mattièfi se rapprochèrent de nouveau. — Je ne sais pourquoi, reprit Flavio—à vous voir si belle, à vous croire si chaste au milieu de ce troupeau ignoble, la pensée m'est venue, Zeïda, que vous ne pouviez pas être née dans cette fange. Vous ne pouvez appartenir par aucun lien à cette famille de bohémiens; un mystère doit couvrir votre présence au milieu d'eux.

J'ai résolu, Zeïda, si cela est et si mon in-

stinct ne m'a point trompé, de vous arracher à cette vie odieuse pour vous...

— Mon Dieu! murmura la jeune bohémienne, m'envoyez-vous donc un sauveur?

Flavio s'émit à l'accent de simple conviction avec lequel Zeïda poussa cette exclamation de reconnaissance, et s'étonna en même temps d'entendre le nom de Dieu épelé par ces lèvres à qui ce nom lui semblait devoir être inconnu.

Zanzibar se leva lentement, assura son poignard entre ses mains, et se traînant à plat ventre comme un serpent, il vint se cacher derrière un massif de cyprès.

— Pauvre enfant! dit Mattièfi, n'aimez-vous donc personne et n'êtes-vous aimé de personne dans cette troupe maudite de bohémiens?...

— Personne! Et qui voulez-vous que je puisse aimer parmi ces créatures idiotes, abruties, corrompues, lâches, esclaves du chef? Asuera m'avait enseigné à les mépriser, à les craindre et à avoir pitié d'eux.

— Qui est-ou, Asuera? demanda Mattièfi.

— Une vieille femme de la tribu qui eut soin de mon enfance; elle fut bien douce, bien bonne et bien tendre pour moi. Jusqu'à sa mort qui arriva il y a une semaine je l'appelais ma mère. C'est elle qui empêcha Moraim de me briser les reins et

naient à prétendre que le barrage de la rivière avait été effectué par eux sans autorisation, l'amiral fut appelé à prendre des mesures pour arriver à la capitale à l'époque fixée. Une notification en due forme ayant été envoyée à la milice, et le sousigné ayant reçu pour réponse qu'on n'avait rien à dire, l'amiral se mit en mesure d'accomplir ses instructions le 24 juin, le huitième jour de son arrivée. Mais les forts, qui avaient paru désertés, ouvrirent subitement le feu sur l'escadre. Sans doute, pour excuser cette conduite perfide, les officiers des forts ont imposé au gouvernement impérial en lui faisant croire que l'escadre anglaise avait pris l'offensive et bombardé les forts. Cela est complètement inexact; pas un coup de canon n'a été tiré avant que les forts n'eussent ouvert le feu, les bâtiments n'ayant d'autre but que d'enlever les obstacles placés dans la rivière sans autorisation.

Les faits sont tels que les rapporte le sousigné, et le gouvernement de S. M. britannique, après mûre délibération, a décidé que, soit que l'empereur eût en connaissance de ces actes d'hostilité, soit qu'il n'eût pas eu connaissance de ces faits, il n'en est pas moins responsable. Le gouvernement anglais demande donc l'acceptation immédiate et sans restrictions des conditions suivantes :

Des excuses amplex et satisfaisantes seront faites pour les actes de troupes qui ont tiré sur les vaisseaux de S. M. britannique, et les canons et le matériel ainsi que les bâtiments abandonnés seront restitués.

Les ratifications du traité seront échangées sans délai à Pékin; et quand le ministre de S. M. se rendra à Pékin, il prendra la route de Takou, à bord d'un bâtiment anglais, et les Chinois le conduiront, ainsi que sa suite, avec honneur jusqu'à Pékin.

Les traités seront promptement mis à exécution, y compris le règlement de l'indemnité de 4 millions de taëls stipulée dans le traité pour frais de guerre causés par la conduite des autorités de Canton.

Le sousigné doit en outre déclarer que, par suite de la tentative faite pour barrer la route de Pékin, la convention conclue par lord Elgin et les commissaires impériaux en octobre 1858, relativement à la résidence du ministre anglais, est violée, et que dorénavant le gouvernement anglais se réserve le droit, conformément à l'article 2 du traité de Tien-tsin, de décider si son ministre résidera d'une manière permanente à Pékin.

Le sousigné doit en outre faire observer que l'insulte du Pei-ho oblige le gouvernement de S. M. à augmenter ses forces en Chine, et que les frais qui pourront être réclamés au gouvernement chinois seront plus ou moins grands, selon la promptitude que mettra le gouvernement impérial à faire droit à ces demandes.

Le sousigné se borne à ajouter que s'il ne reçoit dans l'espace de trente jours une réponse satisfaisante à ces demandes, les autorités anglaises navales et militaires prendront les mesures qui leur paraîtront nécessaires dans le but d'obliger l'empereur de Chine à observer les engagements contractés en son nom par les plénipotentiaires de Tien-tsin et approuvés par son édit impérial de juillet 1858.

Signé FREDERICK W. A. BRUCE.

Voici la réponse du gouvernement chinois.

Le grand conseil écrit au commissaire Ho une réponse qu'il devra transmettre.

Le conseil a reçu hier une dépêche du commissaire, et en même temps il a reçu du ministre Bruce une communication dont le contenu a causé au conseil la plus grande surprise.

Le ministre Bruce dit, par exemple, que jamais les commissaires impériaux Kweiliang et ses collègues n'ont parlé de Péh-tang. Or il est certain que l'année dernière les commissaires impériaux Kweiliang et ses collègues se sont rendus auprès du ministre anglais à Shanghai exprès pour examiner avec lui en personne toutes les conditions nécessaires pour l'échange des traités. Ayant appris que le ministre Bruce était arrivé à Wu-ang, ils lui ont écrit plusieurs fois pour l'inviter à les venir trouver, leur but étant de lui apprendre que Takou était fortifié (ou que des arrangements avaient été pris pour éloigner les gens de Takou), et qu'il devait venir par Péh-tang. Mais ils l'eurent repoussé, refusant une entrevue.

Les commissaires impériaux Kweiliang et ses collègues lui ont dit en outre qu'aucun des bâtiments de guerre ne devaient traverser la barre; mais le ministre anglais Bruce n'a pas fait attention à ces paroles, et lorsqu'il est arrivé sur la côte de Tien-tsin (ou dans les ports de Tien-tsin), Hang, gouverneur-général du Chih-li, lui a envoyé un officier pour lui dire de se rendre à Péh-tang, et lui a envoyé en présence des provisions, mais il n'a voulu rien recevoir et il a soudainement amené des bâtiments à Takou et a commencé à détruire les appareils défensifs qui y étaient établis. Comment peut-il prétendre qu'il n'a jamais reçu le moindre avis d'aller à Péh-tang? Et s'il venait pour échanger des traités, pourquoi amènerait-il avec lui des bâtiments de guerre? C'est évidemment dans le but de chercher querelle. Comment donc, tous les torts étant de son côté, accuse-t-il la Chine d'avoir des torts envers lui?

Les défenses de Takou ne sont pas non plus, comme il le prétend, préparées pour éloigner les Anglais. Supposez que des bâtiments de guerre d'autres nations vinssent se présenter sous pavillon anglais pour leur permettre d'agir contre toutes les conventions? Eh bien, dans les défenses de Takou ne pourraient-elles être détruites même quand le traité aura été échangé?

Et puis la demande d'indemnité et de la restitution des canons, des armes et des bâtiments est encore plus inconvenante. Les dépenses de guerre de la Chine ont été énormes. Le prix des défenses de la côte depuis Kouang-tung et Puh-kien jusqu'à Tien-tsin, depuis la première jusqu'à la dernière, a bien été de plusieurs millions. Si la Chine demandait le remboursement de ses dépenses à l'Angleterre, l'Angleterre verrait que ses dépenses ne vont pas à la moitié de celles de la Chine.

Quant à la restitution des bâtiments et des canons, pendant l'année qui a précédé l'année dernière l'Angleterre a détruit les forts de Takou et a pris plusieurs canons appartenant à la Chine. Ne devrait-elle donc pas aussi songer à faire droit à une demande analogue? Mais, en outre, la moitié des bâtiments anglais et des canons réclamés se sont enfoncés dans la mer; ils ne sont pas du tout en la possession de la Chine. On peut donc, de part et d'autre, laisser tomber cette question.

Puis il y a la déclaration que le compromis, d'après lequel la violence des ministres a été fixée, est aujourd'hui violée, et par conséquent non avenue. Le compromis d'après lequel, après l'échange des traités, le ministre doit choisir un lieu de résidence et visiter la capitale seulement lorsque des affaires importantes l'y appellent, a été définitivement adopté par les commissaires impériaux Kweiliang et ses collègues. La révo-

est encore plus déraisonnable que toutes les autres propositions.

L'année dernière, lorsque les Américains ont échangé leur traité, il a été fait une modification au taux du droit de tonnage, et les ports de Tai-wan et de Cheng-Tow (Swa-Tow) ont été ouverts au commerce, et le ministre anglais nous a priés sérieusement de lui accorder un arrangement pareil. Les Anglais n'avaient pas échangé leur traité, mais S. M. l'empereur, libéral envers les nations étrangères, et plein d'égards délicats pour les intérêts du commerce, a gracieusement sanctionné une extension de ce bienfait en faveur des Anglais, et ceux-ci devraient en être très reconnaissants. Mais si le compromis, dûment négocié, doit être annulé, il n'y aura pas d'inconvénient de la part de la Chine à annuler l'arrangement par lequel elle a accordé aux Anglais les mêmes avantages qu'aux Américains.

En ce qui concerne la demande du ministre anglais d'être traité avec courtoisie lorsqu'il viendra dans le nord pour échanger les traités, il désire sincèrement la paix, le commissaire, après avoir réfléchi sur tous les détails du traité et sur les points qui devront être mis à exécution que sur les points où il faudra en venir à un compromis, négociera avec le ministre anglais, et quand les deux parties seront complètement d'accord, on donnera dans le nord sans bâtiments de guerre et avec une suite modeste, et il attendra à Péh-tang l'échange des traités, et la Chine ne lui demandera pas compte du passé. Il devra prendre connaissance des règles observées pour l'échange des traités américains, et la marche qui devra être suivie sera discutée par lui et le commissaire. Mais s'il est résolu à amener des bâtiments de guerre et si il persiste à venir par Takou, il montrera que son vrai but n'est pas d'échanger les traités, il devra être abandonné à l'officier commis aux défenses de la côte, et celui-ci prendra les mesures conformes à la raison.

La dépêche écrite par le ministre anglais contient beaucoup d'expressions empreintes de trop d'insubordination et trop extravagantes, au point que le conseil discute ces propositions autrement que d'une manière superficielle. A l'avenir, il ne faudra pas manquer aux conventions.

Les remarques ci-dessus seront communiquées par le commissaire au ministre anglais, qui ne devrait pas adhérer obstinément à sa propre opinion, puisqu'en agissant ainsi il ferait naître plus tard beaucoup de difficultés.

CANADA.

QUÉBEC, 19 JUIN 1860.

Le Canadien est très-mal renseigné et surtout mal inspiré à l'endroit des chemins à barrières. Voyez comme il répond à un fait.

« Le Journal nous apprend qu'elle (la barrière) fut placée à l'endroit où elle est ou était en 1857. Soit. Dans ce cas, le mécontentement aurait dormi sous la cendre depuis lors et l'émeute de Saint-Roch aurait mis le feu aux étoupes. »

Il est facile de voir où nous allons avec cette doctrine. Un homme en voudra à son voisin depuis trois ans, son mauvais vouloir aura dormi sous la cendre pendant ces trois années; mais il apprend tout à coup qu'un homme de la ville a brûlé par haine la maison de son voisin, et il brûle aussi celle du sien. Donc il faut être doux et miséricordieux envers l'un et l'autre incendiaire. Il y a tant de fatalité dans l'exemple, dans les mauvais exemples surtout, et dans les mauvaises prédictions, que les démonsseurs-incendiaires de la barrière et de la maison de péage du Sant, ont assommé le constable Murphy, chargé d'exécuter un bref d'arrestation sur la personne de l'un des accusés.

Avant de prêcher miséricorde, il faut attendre et juger les coupables; que ceux-ci comprennent que toute violation de la loi est une atteinte à l'ordre public, et que toute atteinte à l'ordre public ne doit, dans l'intérêt de la société et dans le leur propre, rester impunie. La miséricorde, si elle est nécessaire, ne doit arriver, dans tous les cas, qu'après le jugement.

Mais voici un argument non moins étrange et plus ad hominem.

« Le Journal, dont le rédacteur est le lion, et comme tel premier cause du mal qui est arrivé, a véritablement fort mauvaise grâce de nous reprocher de commander à la clémence des autorités de pauvres gens illettrés, qui ignorent certainement la gravité de l'offense où les poussait le sentiment d'un grief. Et les poussait le sentiment d'un grief. Et c'est un assurément, si ce n'est même une ironie insultante qu'un acte législatif passé précipitamment à la fin d'une session sans qu'aucun des intéressés ou des « payeurs, » comme les appelle le Journal, en ait eu le moindre avis, encore moins l'occasion de se faire entendre, et cela, remarquons-le bien, lorsqu'ils avaient lieu de s'attendre à un acte de dégrèvement. »

Avant d'aller plus loin, nous désirons faire remarquer au lecteur que les émetteurs de Beauport n'ont pas brisé la barrière du Saut à cause de la nouvelle loi, parce que cette loi n'a changé en rien leur position à eux; ils ne l'ont brisée que parce que les émetteurs de Hédleyville ont brisé celle du pont Dorchester. Il n'y a donc pas ici même le prétexte d'un grief, et, conséquemment, l'appel à la miséricorde est « une insultante ironie » à l'adresse du sens commun et de la conscience.

C'était, dit le Canadien, de pauvres gens illettrés, qui ignoraient certainement la gravité de l'offense. Mais n'y avait-il pas là quelqu'un, dont ils devaient respecter la voix, qui leur disait : « Ne brisez pas, n'y a-t-il pas des conséquences d'un acte répréhensible? » Ils ont repoussé ce sage conseil; le Canadien peut-il, après cela, plaider l'ignorance pour eux? Ils savaient bien qu'ils faisaient mal puisqu'ils agissaient la nuit pour échapper aux mains de la justice et au châtimement!

Le Canadien doit avoir appris par nos articles précédents que l'auteur « ostensible » du bill qui a poussé le Canadien, dans un but peu louable, à prêcher une doctrine qui sappe à la base l'édifice social,

n'a pas un moment reculé devant la responsabilité de son acte. Il lui est, en ce qu'il le regarde, parfaitement indifférent que l'on mette ou non la loi à exécution et que l'on punisse ou non ceux qui l'ont violée. Il savait parfaitement que la loi serait impopulaire, mais il savait aussi qu'elle était nécessaire à l'existence des chemins macadamisés, et il s'est chargé de la faire passer.

Il n'est pas via de dire que cette loi ait été passée « clandestinement »; puisque M. Langevin y a fait des amendements et que M. Lemieux l'a combattue avec chaleur. Elle a eu la sanction et le concours du gouvernement; du gouvernement, le gardien naturel de la législation; du gouvernement, sans l'appui duquel elle ne pouvait passer aux derniers jours de la session; l'écrivain qui défend probablement des parents au préjudice de la loi et de la morale publique, mais qui demeure assez près des grandes autorités légales pour se renseigner sur ses devoirs de citoyen et de publiciste, est-il prêt à pousser les conséquences de sa doctrine jusqu'à appeler la miséricorde, par exemple, sur ceux qui, entendant sa voix, violeraient toutes les lois passées (précipitamment) dans les derniers jours de la session, par M. le procureur-général du Bas Canada? Nous demandons au Canadien d'être logique et de ne pas avoir une doctrine pour « l'auteur ostensible » du bill des barrières et une autre pour le procureur-général du Bas-Canada, car s'il avait deux poids et deux mesures, nous serions forcés de soupçonner ses motifs et la cause de son ironie insultante.

« Et puis, dit le Canadien, que diront ceux qui connaissent un peu les formes et les usages parlementaires, d'un bill dont, à la troisième lecture, on change non seulement le titre, mais même la nature entière? »

Il est évident que celui qui écrit ces lignes n'a été que très-peu de temps dans la chambre et qu'il y a longtemps qu'il en est parti, car il s'agit qu'il est parfaitement parlementaire et raisonnable de changer le titre d'un bill à sa troisième lecture, quand les changements opérés dans le bill demandent logiquement un autre titre. Du reste, le bill en question n'a été transformé ni à sa troisième ni à sa seconde lecture. Nous avons déjà dit que, suivant un usage général, il fut introduit en blanc, que l'auteur avait intention de le remplir par un certain dispositif avant la seconde lecture; qu'il changea d'avis et adopta le projet de la commission. Il rendait compte de cette circonstance, non pour se justifier, mais pour établir que ce n'était qu'à la dernière heure qu'il avait reçu ce projet des mains du secrétaire de la commission et tellement tard que, sans la circonstance dont nous venons de parler, le bill ne pouvait devenir loi.

Le Canadien maintient son excellente doctrine dans son numéro d'hier; mais il veut donner le change en essayant de faire croire que nous nions à la presse le droit de juger et de condamner les mauvaises lois. Nous n'avons jamais préché une doctrine aussi absurde et aussi contraire à la raison et à nos institutions; les lois sont changées tous les jours par ceux qui les améliorent ou croient les améliorer. Mais il y a loin de là à la justification des violeurs de la loi et des destructeurs de la propriété sous un prétexte quelconque, et les vrais amis du bien public ne profitent pas du moment où on viole la loi pour la rendre le plus odieuse possible et par là justifier les démonsseurs et les incendiaires lors même que celle loi ne les atteint en aucune manière.

« Nous nions que la loi dont il est question fit « une loi de nécessité, » comme le prétend le Journal, à moins qu'il ne soit de nécessité de commettre une seconde faute pour en couvrir une première. La seule loi de nécessité dans le cas actuel était une loi qui aurait déchargé les chemins du nord de la somme de \$40,000 dépenses au sur, sans diminuer pourtant la garantie des porteurs d'obligations. »

L'amendement suggéré par le Canadien, et dont nous avons parlé avant-hier, n'est pas une loi de nécessité, mais un acte de justice; la loi actuelle était une loi de nécessité dans la position faite à la commission par le gouvernement. Si l'écrivain du Canadien, qui ne demeure pas très-loin du gouvernement, pouvait s'engager à se charger des \$40,000 dont le ministère, par l'entremise de l'un de ses membres, chargea le nord au profit du sud, il y a quelques années, nous lui en exprimerions notre plus profonde reconnaissance. Mais le gouvernement déclare ne pouvoir accéder à cette proposition, et ainsi la loi actuelle était nécessaire à l'existence des chemins à barrières, puisque le découvert annuel est de \$2,500. Les théories sont admirables et les calculateurs sont nombreux; mais tout cela ne compense pas ces \$2,500 si nécessaires au crédit de la commission et au maintien des chemins dont quelques-uns sont déjà considérablement détériorés.

Continuons à citer :

« Le point important dans l'affaire, c'est que le bill a été passé à la hâte, presque clandestinement, à la fin d'une session et à l'insu de ceux qu'il devait frapper et que parlant les pauvres malheureux qu'il a exaspérés et poussés à des violences, » dont ils ignoraient la gravité, méritaient toute l'indulgence des autorités. »

A ce déluge de mots, nous répondons que nous avons déjà dit, à savoir, que ceux pour lesquels le Canadien demande miséricorde, en vertu de l'admirable doctrine fabriquée à son seul usage, ne sont nullement affectés par ce bill hâtif et presque clandestin, et que ces mêmes hommes, pour avoir droit aux sympathies du Canadien et à la miséricorde des autorités, se sont, deux fois, portés à des actes de violence, au même lieu et à des jours différents.

Citons pour la dernière fois :

« Il n'y a pas à se le cacher d'ailleurs que la sympathie publique est pour eux » et qu'en pareil cas, en se montrant rigoureux, on fait des martyrs, non des criminels. »

Devant cela la plume tombe des mains. La sympathie publique, dans ce pays du moins, accueille tous les coupables et, d'après la doctrine du Canadien, la cour fait des martyrs de tous ceux qu'elle condamne. Pour nous, nous continuerons à demander le respect à la loi, laissant le Canadien ve sur le baume de sa sympathie sur les incendiaires et les démonsseurs.

Un journal du Haut-Canada essaie de justifier M. Brown de ne pas livrer au public le programme écrit de son ministère sans attendre en 1858, il n'est pas obligé de parler. Qui, cet argument est-il bon si M. Brown avait fait cette réponse en 1859; mais il a cru lui-même qu'il devait parler et il s'est fait provoquer à des explications par M. Picher. Il ne peut donc plus, comme Achille, se retirer dans sa tente et dans sa dignité. On lui dira tout naturellement : Personne n'avait le droit de vous demander de parler; mais puisque vous l'avez voulu, puisque vous voulez être jugé sur vos principes, dites au moins la vérité, et, quand on vous accuse de mentir aux faits contenus dans un document que vous tenez dans vos mains, vous êtes obligés de produire ce document si vous voulez qu'on vous croie et qu'on ne vous prenne pas pour un imposteur. Vous avez choisi d'affirmer, vous êtes tenu à prouver.

Nous apprenons d'autorité que le capital nécessaire à la construction du prolongement du télégraphe depuis la Pointe-au-Père jusqu'au district de Belle-Isle, est souscrit, et que la compagnie doit prochainement se mettre à l'œuvre. Le télégraphe nous donnera des nouvelles d'Europe d'au moins trois jours plus récentes.

Le fil télégraphique suivra-t-il le littoral du fleuve jusque vis-à-vis l'Anticosti, pour delà traverser le golfe, sous l'eau, entre cette île et la terre ferme, puis continuer sur terre, jusqu'à l'extrémité est de l'Anticosti, et enfin traverser, sous l'eau, jusqu'à un point quelconque du Labrador? Nous l'ignorons.

M. Rameau, dont nous avons longuement analysé l'intéressant ouvrage sur les populations françaises de l'Amérique du Nord, est en ce moment à Québec. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Les journaux de Toronto nous apprennent que M. Martin Lazare, le grand pianiste, doit laisser le Canada pour toujours et qu'avant son départ prochain il donnera un concert dans le St. Lawrence Hall. M. Lazare est parfaitement connu et apprécié à Paris comme compositeur distingué, et nous avons vu de nos propres yeux la grande médaille d'or qu'il a remportée, dans la composition de l'opéra du roi de Bohême contre tous les concurrents Hollandais. Nous avons vu, à deux reprises, M. Lazare jouer des duos à deux pianos avec Thalberg, et nous savons que ce grand artiste a dû quitter le monde de la scène artistique à Paris. M. Lazare part évidemment pour aller chercher la gloire sur la terre classique des arts, et tout en le perdant nous devons lui souhaiter courage et succès. Son nom nous reviendra plus sonore et plus brillant sur les ailes de la renommée.

BRANCH SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE. Vendredi, 15 juin 1860. Présents: Son Honneur le Maire; M. Hill, Rhéaume, Shaw, Gauvreau, Crémazie, Hill, Pope, Robertson, Lampron, St-Pierre, Lemieux, Fortin, Rousseau, Gingras, Irvine. Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et passé.

Présenté un projet de Norman McKay contre la Corporation. Renvoyé au comité de l'Assiette.

Présenté une lettre de M. H. J. Jameson qui demande la permission de donner une lecture dans la Halle du marché Champlain.

Ordonné.—Que cette permission ne peut être accordée.

Présenté une lettre de M. Lecourt qui demande à retourner au bureau de l'inspecteur de la cité. Renvoyée au comité des Chemins.

Présenté une pétition de M. F. Pelletier et autres demandant l'amélioration du hâvre du Palais. Renvoyée au comité des Marchés.

Présenté une pétition de M. George, C. Marcou et autres, priant le Conseil de faire canaliser la partie ouest de la rue Sainte-Marguerite. Renvoyée au comité des Chemins.

Présenté le 24e rapport du comité des Marchés. Du consentement du Conseil, M. Rhéaume, secondé par M. Hill, a proposé et il a été résolu.—Que ce rapport soit pris en considération comme second ordre du jour.

Présenté le 44e rapport du comité des Finances. Du consentement du Conseil, M. Hill, secondé par M. Gauvreau, a proposé et il a été résolu.—Que la dernière partie du 23e rapport du comité de Police soit prise en considération comme troisième ordre du jour.

Présenté le 231e et le 232e rapport du comité de Police. Du consentement du Conseil, M. Hill, secondé par M. Gauvreau, a proposé et il a été résolu.—Que la dernière partie du 232e rapport du comité de Police soit prise en considération comme troisième ordre du jour.

Présenté le 93e rapport du comité des Chemins. Renvoyé au comité des Finances.

Présenté un rapport du comité des Réglements en date de ce jour.

L'ordre du jour étant appelé : Lu le 44e rapport du comité des Finances, (lequel est cité plus bas.) et la 1re partie étant mise aux voix, M. Rousseau, secondé par M. Shaw, a proposé :

« Que le rapport soit de nouveau référé au comité des Finances avec instruction de considérer s'il n'y aurait pas moyen de consolider la dette municipale de manière à en diminuer l'intérêt annuel. »

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée. Ensuite la 1re partie du dit rapport recommandant une taxe additionnelle de six sous dans le loais sur les propriétaires, a été mise aux voix et rejetée après division de 2 contre 13, savoir :

Pour.—MM. Irvine, Crémazie.—2. Contre.—MM. Lampron, Shaw, Rousseau, Lemieux, Fortin, Gingras, Gauvreau, Rhéaume, Hill, St-Pierre, Pope, Robertson, Hall.—13.

La 2e partie du dit rapport recommandant que la taxe de six deniers payable par le locataire soit payable par le propriétaire, a été mise aux voix et rejetée.

Lu le 24e rapport du comité des Marchés, lequel a été mis aux voix et passé. En conséquence il a été :

Résolu.—Que la soumission de M. James Gilebrist, qui offre de faire le peinturage nécessaire à la Halle du marché de la Haute-Ville pour cent soixante piastres, soit acceptée.

Du consentement du Conseil, lu le 232e rapport du comité de Police, et la 1re partie étant mise aux voix a été passée après division de 12 contre 2, savoir :

Pour.—MM. Irvine, Lampron, Shaw, Rousseau, Lemieux, Fortin, Gingras, Crémazie, Hill, Pope, Robertson, Hall.—12. Contre.—MM. Gauvreau, Rhéaume.—2.

En conséquence il a été Résolu.—Que la demande d'une augmentation de salaire que renferme la pétition du chef de police, ne peut être accordée.

La 2e partie du dit rapport recommandant l'acquisition de 750 pieds de boyaux de pompe, a été renvoyée au comité des Finances.

La 3e partie du dit rapport a été mise aux voix et passée. En conséquence il a été Résolu.—Que des licences d'aubergistes soient accordées pour l'année courante à Hypolite Masse des rues Sainte-Geneviève et d'Alouillon, George Plourde de la rue Henderson, Pierre Châtigny de la rue Saint-Vallier et Ed. Boulet de la rue Notre-Dame-des-anges.

Lu le 44e rapport du comité des Finances portant que le comité ne peut recommander favorablement la nouvelle demande de \$25 faite par la Dame Veuve François Marceau, lequel rapport a été mis aux voix et passé.

M. Hall, secondé par M. Robertson a proposé et il a été Résolu.—Que le 231e rapport du comité de Police soit maintenant pris en considération.

Lu le dit rapport, lequel a été mis aux voix et passé. En conséquence il a été Résolu.—Que vu les services rendus par M. Grégoire, comme lieutenant de l'une des compagnies de pompiers de cette cité, l'exercice qu'il offre pour avoir fait des remarques touchant la conduite de certains membres de ce conseil le 5 de ce mois, soit reçu.

M. Pope, secondé par M. Robertson, a proposé et il a été Résolu.—Que Son Honneur le Maire soit prié de s'adresser aux autorités qu'il a adressées afin d'obtenir par les citoyens l'accès du jardin qui touche à la Terrasse Durham.

M. Pope, secondé par M. Crémazie, a proposé et il a été Résolu.—Que le règlement pour fixer le jour des séances spéciales du conseil soit renvoyé au comité des Réglements avec instruction de faire rapport sur les amendements qu'il peut être nécessaire d'y faire.

M. Fortin, secondé par M. Hill, a proposé et il a été Résolu.—Que le conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain à 8 heures du soir.

Ajourné. C'est le 44e rapport du comité des Finances mentionné plus haut :

Quatre cent quarante-trois rapport du comité des Finances. 30 mai 1860.

Présent : Son Honneur le Maire, MM. Crémazie, Gingras, Baillargé, Lampron, Charlton.

Le comité des Finances a pris en considération une lettre de son Honneur le Maire en date du 18 avril dernier, l'invitant à considérer s'il ne serait pas à propos d'imposer la taxe de six sous mentionnée dans l'acte Victoria, chapitre 159, afin de combler une partie du déficit qui se trouve dans les finances de la Corporation, et les deux consultations de son avocat, M. Baillargé, qui sont jointes sur les droits de la cité à ce sujet; et après mûre délibération, il a l'honneur de recommander à votre conseil de passer un règlement 1° pour imposer sur les propriétaires une taxe additionnelle de six sous en vertu du 54e article de l'acte d'incorporation clause 9e et 2° pour rendre payable par le locataire ou le propriétaire et recouvrable sur ce dernier la taxe de douze sous imposée sur le locataire.

Le tout respectueusement soumis. JACQUES CRÉMAZIE, Président.

FAITS DIVERS.

—Voici comment s'exprime le Pilot de Montréal de vendredi, à propos du prince de Joinville : « Le vapeur Columbia a débarqué ce matin le Prince de Joinville venant de Québec, où il s'est livré pendant quelques jours aux amusements de la pêche. Le noble Prince a rencontré sur le quai le général Williams et ses aides de camp, les capitaines Earle et Grant. Il a dû refuser une invitation parce qu'avant son premier départ il avait retenu des appartements à l'hôtel Donegan, où l'a transporté la voiture de Sir Williams. Le Prince est reparti cet après-midi pour New-York. »

ACCIDENT A LORETTE.—Dans la soirée de vendredi dernier, les paisibles habitants du village de la Jeune-Lorette ont été mis en émoi par un bruit extraordinaire venant dans la direction du moulin à papier. En un instant un grand nombre de personnes effrayées se portèrent vers ce moulin; un flot épais de vapeur sortait par toutes les fenêtres, ce qui expliquait toute la nature de l'accident. Une explosion venait d'avoir lieu à la chaudière, et l'on peut se faire une idée de l'angoisse de ces pauvres gens dont le plupart avaient là les uns des parents et les autres des amis. Mais cette anxiété ne fut pas de longue durée, car on vint annoncer que pas un des ouvriers n'avait reçu de blessures. La chambre qui se trouvait au dessus de la chaudière était occupée ordinairement par des jeunes filles ouvrières, mais, heureusement, au moment de l'accident, elles avaient suspendu leur travail.

Le steamer Bohémien est entré dans notre port hier matin à 7 heures et demie. Il a été arrêté pendant 40 heures par la brume. Il est arrivé à son bord 49 passagers de chambre et 100 d'entreport.

DISTRICT D'IBERVILLE.—On lit dans le Franco-Canadien, de Saint-Jean de vendredi. « M. le Juge Polette a ouvert hier, le terme de la cour supérieure pour ce district, après avoir tenu la cour de circuit depuis le huit du courant, ce que nous avons oublié de mentionner plus tôt. A l'ouverture de la cour, M. Laberge a complété le nouveau Juge, au nom du barreau du district : Son Honneur a répondu avec beaucoup de courtoisie, dans une allocution très-courte et qui a été bien goûtée. Les avocats et le public présents à l'ouverture de la cour ont paru recevoir une impression très favorable sur le Juge du district. Nous lui souhaitons la bienvenue, en espérant que son séjour parmi nous lui sera aussi agréable qu'affaiblir le regret qu'il a dû éprouver en quittant Trois-Rivières, dont la population lui a

donné, avant son départ, de si précieuses preuves de sympathie.

Nous apprenons que les avocats de ce district doivent inviter le Juge à un banquet qui aura lieu la semaine prochaine, et dont le restaurateur Julien, à la réputation si bien méritée, doit préparer le menu.

—Le jour commence à se faire sur le sort de M. Hogan, disparu, il y a quelques mois, de sa demeure à Toronto. Si l'on en croit le Herald de New-York, qui paraît être assez bien renseigné, le malheureux M. Hogan se serait suicidé. C'est du moins ce qu'il donne à entendre dans les lignes suivantes : « Il y a environ sept mois, un M. Hogan de Toronto, Haut-Canada, ci-devant un des membres de la Législature du Canada, a quitté cette ville mystérieusement et depuis lors ses parents n'ont plus entendu parler de lui. C'était un homme de haute taille, d'environ 45 ans et portant une barbe grise. Ses amis, il y a quelques semaines, furent informés qu'une note publiée en décembre dernier dans un journal de New-York, donnait les détails du suicide d'un homme dont le signalement répondait parfaitement à celui de M. Hogan. C'est à la suite de cela que deux agents de police ont reçu ordre de faire les recherches nécessaires pour identifier la personne de M. Hogan. »

—Lady Elgin, mère de Lord Elgin, ci-devant gouverneur du Canada, est morte il y a quelques temps en Angleterre.

—Un journal du Haut-Canada dit qu'il y a actuellement en Californie, 20,000 personnes sans ouvrage et sans argent.

—Le Dr. Cullen a adressé au clergé de Dublin une longue lettre au sujet des dangers auxquels se trouve exposée la foi des enfants catholiques. Ce document a été lu le dimanche 3 du courant, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

—Un hippopotame mâle vient de naître à Paris, à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle; c'est le troisième fait de ce genre qui se produit dans cet établissement. On sait que, lors de sa première parturition, l'hippopotame femelle n'avait point allaité son petit, auquel elle fit bientôt, en le repoussant, une blessure qui entraîna sa perte. Après la deuxième parturition, qui eut lieu au mois de juillet dernier, tout paraissait aller au mieux. La mère avait adopté son petit; elle l'allaitait et le laissait venir se reposer sur son dos ou sur son cou, à la manière des mammifères aquatiques. Mais, une nuit, elle fut prise d'une colère soudaine et perça d'un coup de dent la poitrine du jeune hippopotame, qu'on retira mort du bassin où il se trouvait. Cette fois, toutes les précautions ont été prises pour soustraire le petit, dès sa naissance, à ce qui eut lieu dans l'eau, aux atteintes de sa mère. Une vache lui a été donnée pour nourrice, et tout fait espérer qu'on pourra conserver et voir grandir à la ménagerie ce curieux amphibie.

—On lit dans l'Italie nouvelle, journal français publié à Milan :

« L'époque est aux entreprises gigantesques. Le percement de l'isthme de Suez se fera; celui du mont Cenis se fait. Ce n'est pas tout; celui du Simplon va se faire. La Compagnie du chemin de fer de l'Italie, tel est le nom de la société qui va réaliser cette œuvre immense. Sa tête de ligne, reliée aux voies françaises, sera Genève. De là, la ligne gagnera Thonon, suivra tout le littoral du lac Léman, puis celui du Rhône dans le Valais jusqu'à Brig, en passant par Martigny et Sion. A partir de Brig, elle s'inclinera vers le sud, passera sur le Simplon, puis, arrivée sur la terre italienne, côtoiera l'Assola, le lac Majeur, et enfin touchera Arona. »

—On lit dans l'Italie nouvelle, journal français publié à Milan :

« L'époque est aux entreprises gigantesques. Le percement de l'isthme de Suez se fera; celui du mont Cenis se fait. Ce n'est pas tout; celui du Simplon va se faire. La Compagnie du chemin de fer de l'Italie, tel est le nom de la société qui va réaliser cette œuvre immense. Sa tête de ligne, reliée aux voies françaises, sera Genève. De là, la ligne gagnera Thonon, suivra tout le littoral du lac Léman, puis celui du Rhône dans le Valais jusqu'à Brig, en passant par Martigny et Sion. A partir de Brig, elle s'inclinera vers le sud, passera sur le Simplon, puis, arrivée sur la terre italienne, côtoiera l'Assola, le lac Majeur, et enfin touchera Arona. »

Table with columns for ship names, destinations, and agents. Includes entries like 'Coscent-Francois', 'Assemblee generale de la Section Saint Roch', 'Expédition de Portland', etc.

Table with columns for ship names, destinations, and agents. Includes entries like 'Bergue: Elis Ann, 17 mai, Liverpool', 'Bergue: Casmore, 7 mai, Swansea', etc.

Table with columns for ship names, destinations, and agents. Includes entries like 'Navire: Cap Range, Plymouth, Levy &

Annances Offielles.

BOIS ET FORETS
Département des Terres de la Couronne.
AVIS sur les présentes données qui n'ont pas été...

Avis Divers.

Succession de feu Jean Blanchet.
AVIS TOUTES les personnes ayant des récla-

Avis Divers.

M. STANISLAS DRAPEAU, Agent de Gouverne-
ment, pour la Colonisation.

Magasins d'Etouffes.

COMMERCIAL HOUSE,
UN GRAND ASSORTIMENT DE
MARCHANDISES SECHES

A vendre ou a louer.

A LOUER, UNE MAISON A
deux étages, près du
Collège, à la Pointe-à-la-Croix.

Médecines.

AUX POITRINAIRES
et à ceux qui sont atteints de
MALADIES DE NERFS.

EDMUND HEAD,
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine
du Royaume-Uni de la Grande Bretagne

UNE GRANDE
EXPOSITION
DE PRODUITS DE L'INDUSTRIE
CANADA-UNIS.

Le vapeur "ORLEANS,"
PARTIRA TOUS LES JOURS le samedi du
port de Québec à 8 heures du matin.

WM. LAIRD & CIE
RUE LA FABRIQUE,
MARCHANDISES SECHES
DE FANTAISIE ET DÉTAPÉ.

A VENDRE, UNE MAISON EN
deux étages, de pierre de taille, située sur
les Remparts, Haute-Ville de Québec.

Pilules Cathartiques
DE AYER.
Etouffez-vous malade, faible et souffrant?

DÉPARTÉMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANADA.
AVIS DE SOUMISSIONS pour des travaux de
construction, à Québec, le 14 juin 1860.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS,
RUE DU PALAIS.
Le Propriétaire de cet établissement, en offrant

COMPAGNIE
de Montréal des Vapeurs Océaniques.
Arrangements pour PETE.

TAPIS, etc.
TAPIS BRUXELLES,
TAPIS IMPÉRIAL,
TAPIS ECOSSAIS,
TAPIS DE LAINE.

A VENDRE, LES LOTS DE TERRE
SANS DÉPÊCHÉ DE L'EST.
Moitié Sud-Est No. 17, 1er Rang, Frampton, 139 acres

Dysenterie, Diarrhée, Relâchement, Vert.
Du Dr. J. G. Green, de Chicago.
Vos Pilules ont fait beaucoup dans ma pratique,

DÉPARTÉMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANADA.
AVIS DE SOUMISSIONS pour des travaux de
construction, à Québec, le 14 juin 1860.

MAISON DE PENSION.
HOTEL MASSE
FAUBOURG SAINT-JEAN.
Le Propriétaire de cet établissement, en offrant

COMPAGNIE
de Montréal des Vapeurs Océaniques.
Arrangements pour PETE.

WILLIAM COUPER,
NATURALISTE,
75, rue Saint-Paul, B.-F.
QUEBEC.

A LOUER, UNE MAISON
HARDIERE, près de M. J. B. RAYARD,
située au-dessous de la Pointe-à-la-Croix.

Santé, Confort et Longue Vie.
L'usage de l'eau Minérale de Plantagenet,
qui est à vendre à Québec.